



Plan Local d'Urbanisme

Document 4d

Annexe 12

Eléments Remarquables du Paysage

Arrêt
Vu pour être annexé à la
délibération n°
Date :

Enquête publique

Approbation

GADANCOURT



Table des matières

Rappel du contexte réglementaire	4
Article L151-19 du Code de l'urbanisme	6
Article L151-23 du Code de l'urbanisme	6
Eléments paysagers et écologiques remarquables (L.151-23 CU).....	8
Elément n°1 : pelouse calcicole	10
Elément n°2 : prairies	11
Elément n°3 : vergers de hautes tiges	13
Elément n°4 : haies	14
Elément n°5 : cordon boisé	15
Elément n°6 : allée boisée	16
Elément n°7 : place de l'Eglise.....	17
Eléments bâtis remarquables (L.151-19 CU)	18
Elément n°8 : presbytère.....	19
Elément n°9 : croix de l'ancien cimetière	20
Elément n°10 : corps de ferme	21
Elément n°11 : abreuvoir	22
Elément n°12 : caveau	23





Rappel du contexte réglementaire



Article L151-19 du Code de l'urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Article L151-23 du Code de l'urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.





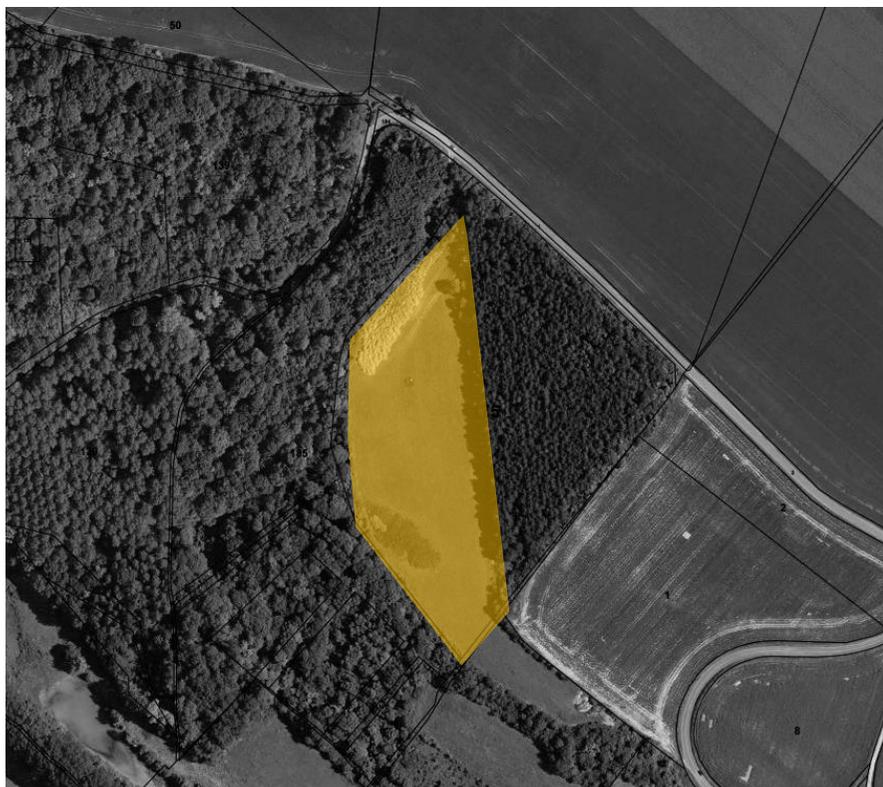
Éléments paysagers et écologiques remarquables (L.151-23 CU)



Elément n°1 : pelouse calcicole

Localisation

Cette pelouse est située au nord du golf au sein de bois de l'Aunaye.



Intérêt

Ecologique.

Description

Les « pelouses calcicoles » sont des formations herbacées, sèches, plus ou moins rases, de faible productivité en raison de leur développement sur des sols calcaires, pauvres en nutriments et peu épais. Leur exposition sur les versants sud leur permet d'accueillir de nombreuses espèces végétales, dont plusieurs sont rares ou très rares dans la région, à affinité méditerranéenne (origan, sarriette...) ou typique (orchidées notamment), ainsi que de nombreux pollinisateurs (papillons notamment) et reptiles (Lézard vert).

On retrouve ces formations sur les calcaires du Lutétien lorsqu'elles sont affleurantes sur les versants des vallées du Vexin. Il existe également des pelouses sablo-calcaires sur les sables calcaires des alluvions anciennes des méandres de la Seine.

Prescriptions de protection

Conservation des surfaces en pelouses et friches sèches.

Aucun changement d'affectation (pas de boisement, ni travaux aratoires) et pas d'intervention culturale (pas d'intrants, ni de semis) ;

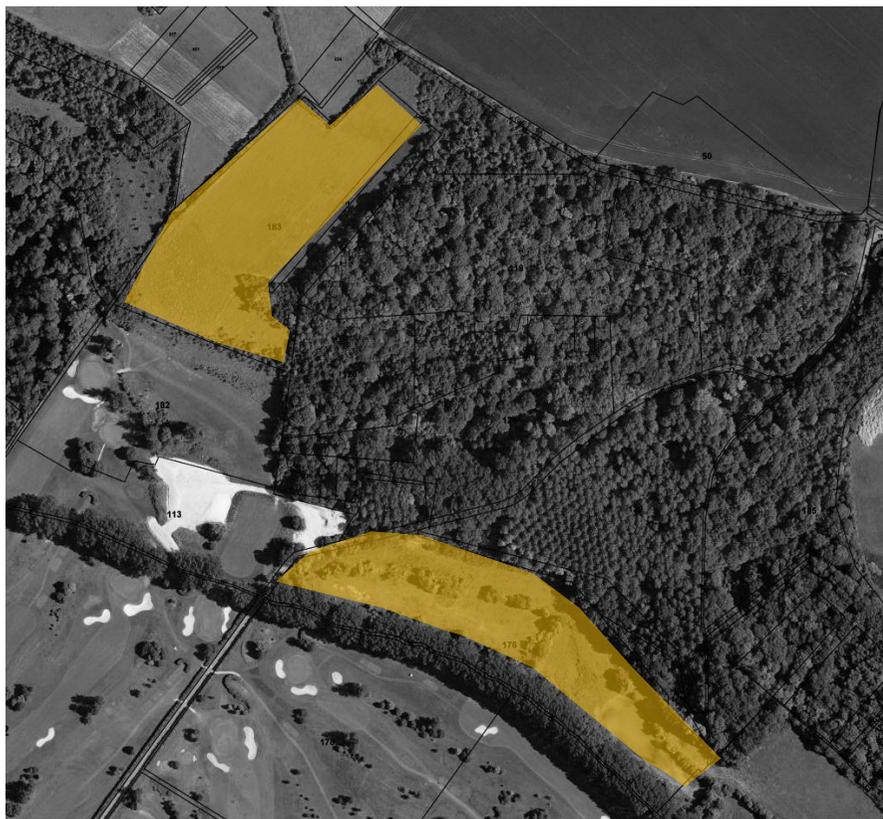
L'entretien par fauche et exportation (qui permet de conserver les conditions de pauvreté du sol) est possible une fois / an car il constitue une alternative au pâturage lorsque les surfaces sont trop faibles ;

En cas de nécessité de destruction d'une surface en friche calcicole pour les besoins de l'exploitation agricole ou des équipements et constructions autorisés par le règlement, rechercher la possibilité de restaurer une surface équivalente en espace prairial fauché.

Élément n°2 : prairies

Localisation

Ces prairies sont situés au nord du golf aux abords du bois de l'Aunaye. Une autre prairie est identifiée au sud du bourg à la lisière du bois des Allées.



Intérêt

Ecologique.

Description

Les prairies sont des formations végétales continues, constituées majoritairement de graminées. Leur composition floristique est très



variable, liée à différents facteurs (humidité, géologie, climat, activités humaines). L'activité humaine est principalement le pâturage même si peuvent être notée quelques rares prairies de fauche. Les pâturages bovin et équin dominant très largement cette activité. Les jachères agricoles gérées par broyage possèdent également un rôle non négligeable dans la continuité de la trame herbacée.

Les prairies qui constituent cette trame sont toutes qualifiées de mésophiles, plutôt fraîches sur les alluvions situées en fond de vallée à sèche sur les versants calcaires des vallées où elles correspondent à d'anciennes pelouses sèches dont la flore s'est souvent dégradée par l'action d'un pâturage trop intensif.

Prescriptions de protection

Conservation des surfaces en prairie.

Pas de changement d'affectation des parcelles concernées (pas de boisement, ni retournement pour une mise en culture).

Exploitation selon un mode de fauche extensif traditionnel : limiter les intrants (y compris les amendements calciques), fumure légère, gestion des regains par fauche estivale tardive ou par pâturage extensif.

Adapter les charges de pâturage au type de sol.

Fauche selon un sens rotatif centrifuge et/ou conservation de zones refuges pour la faune sur les marges. Fauche régulière des refus de pâturage. Pas de sur-semis qui appauvrissent la flore.

En cas de nécessité de destruction d'une surface en prairie pour les besoins de l'exploitation agricole ou des équipements et constructions autorisés par le règlement, rechercher la possibilité de restaurer une surface équivalente en espace prairial fauché.

Elément n°3 : vergers de hautes tiges

Localisation

Ces prairvergers de hautes tiges sont situés au sud du bourg à proximité du carrefour des quatre chemins.



Intérêt

Paysager.

Description

En plus de nourrir l'Homme, les vergers sont des refuges pour la biodiversité (insectes, oiseaux). En effet, la chouette Chevêche a besoin de vieux arbres fruitiers dans lesquels elle trouve des cavités indispensables à sa nidification.

Sous les arbres fruitiers, l'herbe peut y être fauchée ou pâturée. Cette double utilisation en « pré-verger » convient parfaitement à de nombreuses espèces d'oiseaux qui y trouvent leur nourriture (insectes et fruits) ou leurs abris (sur les branches ou dans les troncs).

Ces milieux occupent indifféremment toutes les couches géologiques. Leurs implantations sont plutôt liées aux services qu'ils peuvent rendre à proximité du village (production de fruits, de bois de chauffe, protection contre le ruissellement).

Prescriptions de protection

Conservation du verger et maintien de la strate herbacée.

Restauration des fruitiers selon les conseils du Parc.

Plantations avec des variétés anciennes.

Possibilité d'installer des nichoirs à chevêches.

En cas de nécessité de destruction du verger pour les besoins de l'exploitation agricole ou des équipements et constructions autorisés par le règlement, rechercher la possibilité de restaurer ou créer une surface ou un linéaire équivalent en verger.

Élément n°4 : haies

Localisation

Ces haies sont situés de part et d'autre de la voie traversant le golf.



Intérêt

Ecologique.

Description

Réseau de haies le long de la route du golf.

Prescriptions de protection

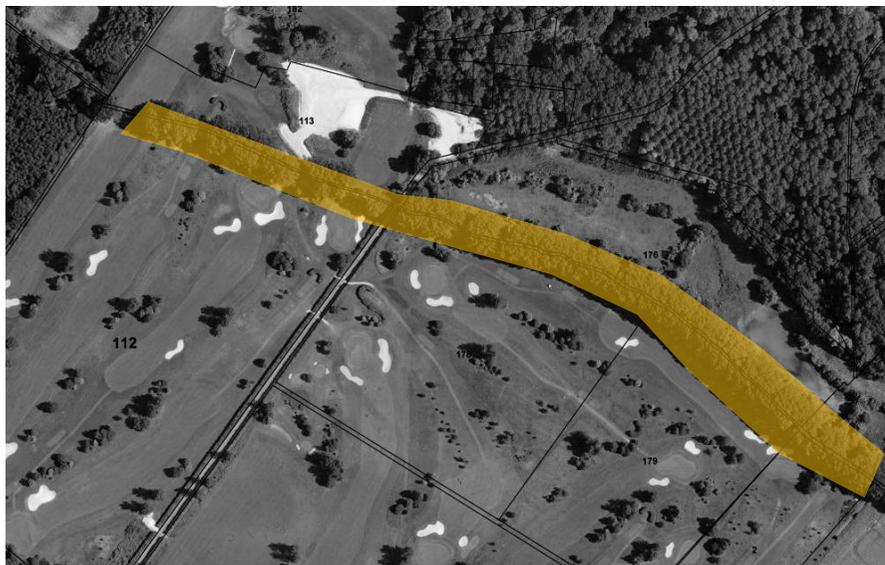
L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'éléments.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replantation d'essence locale.

Élément n°5 : cordon boisé

Localisation

Ce cordon boisé est situé le long du rû de Guiry.



Intérêt

Ecologique.

Description

Réseau d'alignements d'arbres le long du rû de Guiry constituant de la ripisylve.

Prescriptions de protection

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'éléments.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replantation d'essence locale.

Élément n°6 : allée boisée

Localisation

Cette allée boisée est située au cœur du bois des Allées en direction du centre bourg d'Avernes.



Intérêt

Paysager.

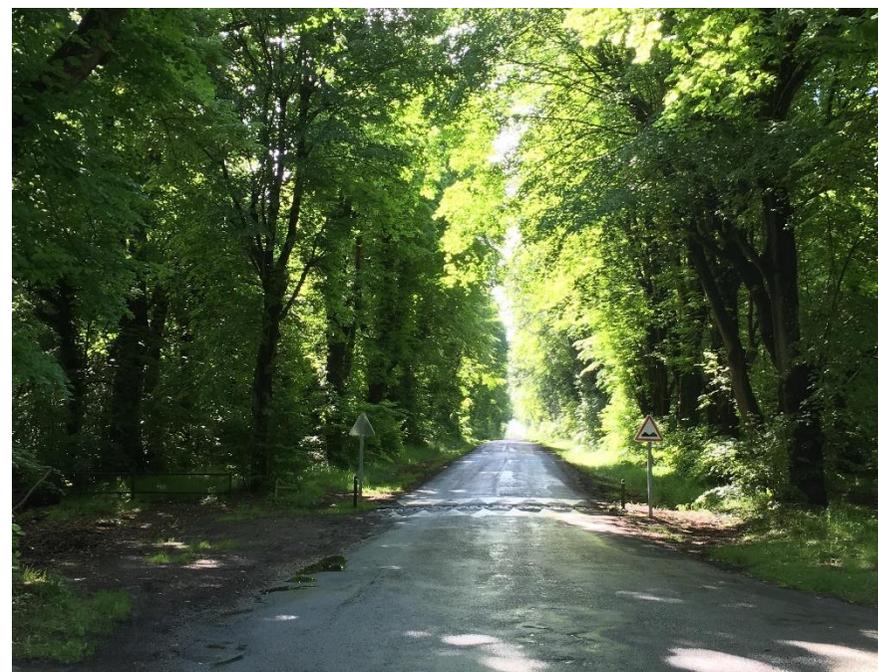
Description

Allée boisée marquant l'arrivée dans Gadancourt.

Prescriptions de protection

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'éléments.

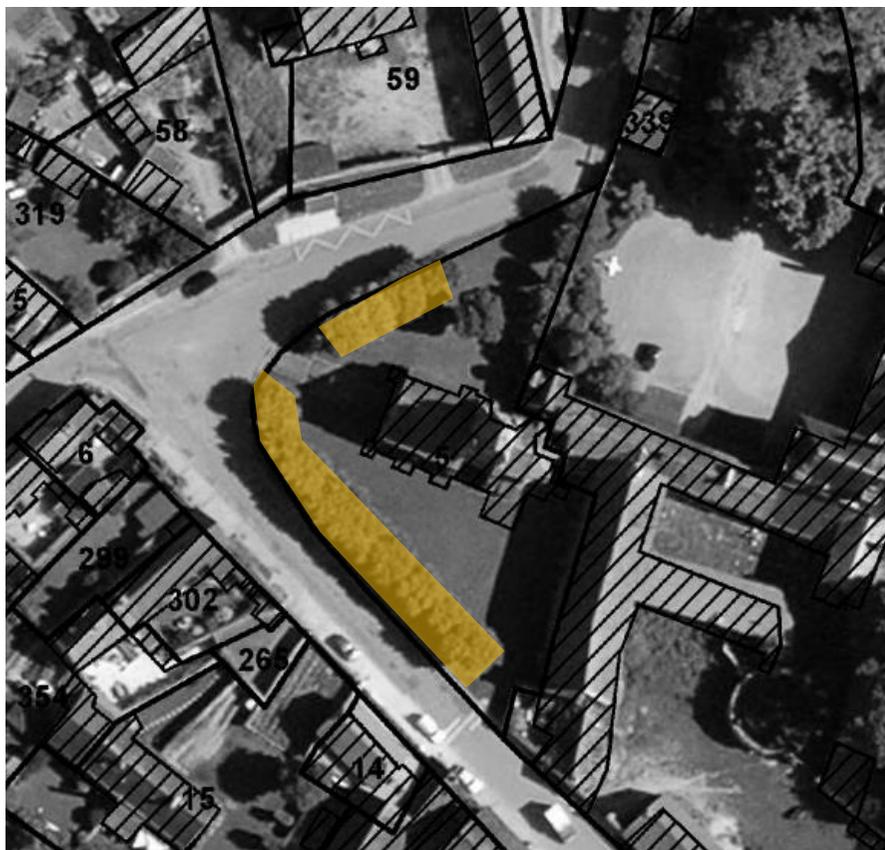
Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replantation d'essence locale équivalente.



Élément n°7 : place de l'Eglise

Localisation

Cette place est située devant l'Eglise Saint Martin.



Intérêt

Paysager.

Description

Alignement boisé autour de la place de l'Eglise.

Prescriptions de protection

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'éléments.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replantation d'essence locale équivalente.





Éléments bâtis remarquables (L.151-19 CU)

Élément n°8 : presbytère

Localisation

Le presbytère est situé au 5, place de l'Eglise.



Intérêt

Historique et architectural.

Description

Le bâtiment date du XVIIIème siècle et il est accompagné face à l'Eglise. Le bâtiment principal est structuré sur deux niveaux avec combles. Il est composé de 9 fenêtres en arc segmentaire avec encadrement en pierre de taille. La toiture est à deux pentes et composée de tuiles plates.

Prescriptions de protection

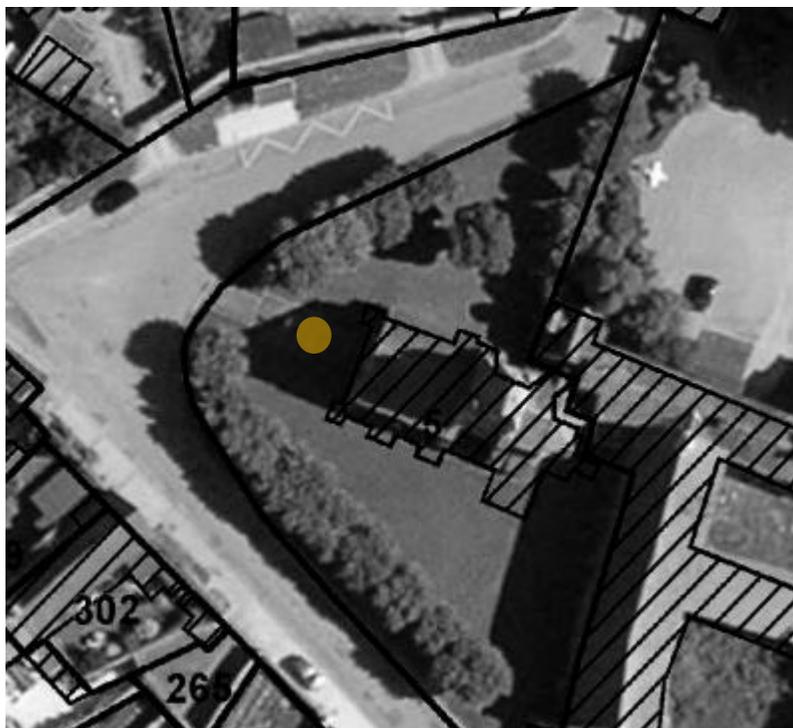
L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).

Élément n°9 : croix de l'ancien cimetière

Localisation

La croix est située sur la place de l'Eglise.



Intérêt

Historique.

Description

Croix de section octogonale scellée sur le fût. Extrémités de branches terminées par une sorte de chapiteau à bulbe.

Prescriptions de protection

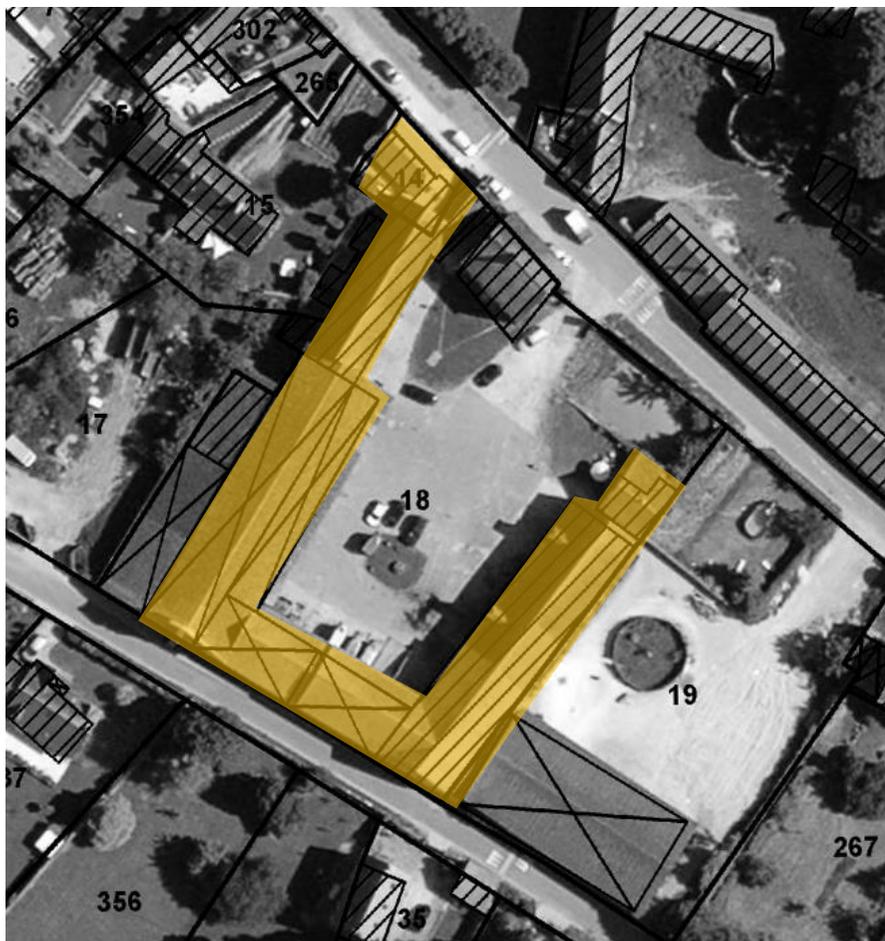
Conservation.



Élément n°10 : corps de ferme

Localisation

Ce corps de ferme est situé au cœur du bourg.



Intérêt

Architectural.

Description

Grande ferme de bourg avec à cour fermée de la fin du XIII^{ème} siècle. Les bâtiments sont constitués de toitures à deux pentes avec tuiles plates. Les ouvertures sont symétriques. Le corps de ferme est constitué d'une étable, charretterie, écurie, puits, mare-abreuvoir, et beau pignon témoignant de la taille de l'ancienne grande aux dîmes (destinée au prieuré).

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

En cas de façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).

Élément n°11 : abreuvoir

Localisation

Cet abreuvoir est situé à l'angle de la route de Wy dit Joli village et des rues du Faubourgs et des Bruyères.



Intérêt

Historique.

Description

Grand abreuvoir à sec situé à l'entrée du village. Il est semi-circulaire et constitué d'un muret de pierres assisées. Il date du XIXème siècle.

Prescriptions de protection

Conservation de l'état non bâti et du muret.



Elément n°12 : caveau

Localisation

Ce caveau est situé au milieu de l'actuel cimetière.



Intérêt

Architectural.

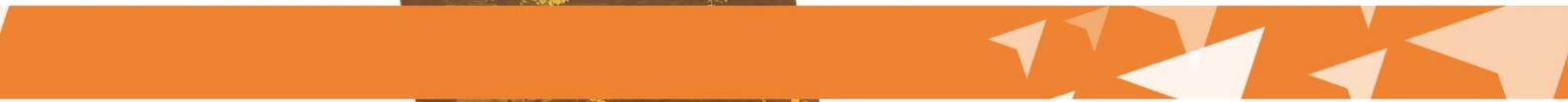
Description

Caveau voûté du XIX^{ème} siècle et appareillé en pierres de taille. Entrée en arc segmentaire surmonté d'un fronton triangulaire.

Prescriptions de protection

Conservation.





géostudio
URBANISME & CARTOGRAPHIE